



ROYAUME DE BELGIQUE - PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT DE MOUSCRON

VILLE DE COMINES-WARNETON

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAL DU 15.02.2016.**

PRESENTS :

Mme Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f.-Présidente ;
MM. Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE, Mme Chantal BERTOUILLE, MM. Francis GAQUIERE et Luc DE GEEST, Echevins ;
MM. Didier SOETE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Mmes Alice LEEUWERCK, Carine HEYTE-STAMPER, MM. Philippe MOUTON, Stéphane DEJONGHE, André GOBEYN, Mme Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, M. David KYRIAKIDIS, Mmes Myriam LIPPINOIS, Marion HOF, Charlotte GRUSON, MM. Eric DEVOS, Patrick DOMICENT, Frank EFESOTTI, Mmes Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE, Fabienne COPPIN et M. David WERQUIN, Conseillers Communaux ;
M. Cédric VANYSACKER, Directeur Général, Secrétaire.

Le Conseil Communal se réunit au lieu ordinaire de ses séances.

La séance est ouverte à 20.05 heures sous la présidence de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., à la suite de la convocation écrite par le Collège Echevinal en date du 05.02.2016.

Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., intervient ensuite en ces termes :

« Ce sont des circonstances très particulières qui m'amènent à prendre les rênes de notre Ville de Comines-Warneton et à présider ce Conseil Communal ainsi que ceux à venir.

Chacun sait que notre Bourgmestre, Gilbert DELEU, a été victime d'un très grave accident de santé et qu'il est hospitalisé depuis plusieurs semaines maintenant. Ce soir, comme beaucoup d'entre nous, j'ai une pensée affectueuse et pleine d'estime pour lui, de même que pour son épouse, Françoise, et son fils, Amaury.

J'aimerais également saisir cette occasion pour rappeler combien il s'est investi pour cette Ville chère à son cœur et pour souligner que, chaque fois, qu'il en a eu la possibilité, il s'est battu pour que Comines-Warneton.

Développer sa Ville tant d'un point de vue économique que d'un point de vue culturel mais aussi touristique ou social a toujours été sa priorité. Je compte donc sur vous tous, avec ces sensibilités qui vous sont propres, pour poursuivre ce développement et faire de Comines-Warneton une commune où il fait bon vivre, où chacun puisse s'épanouir personnellement et/ou professionnellement.

De plus, avant d'ouvrir officiellement cette séance, je vous demande une minute de silence à la mémoire de Monsieur Freddy DESCAMPS, ancien Conseiller Communal, décédé récemment. ».

Une minute de silence est ensuite observée.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, intervient en ces termes :

« Permettez-moi, au nom des élus MR, de souhaiter une bonne convalescence à Mr le Bourgmestre ; nous souhaitons, beaucoup de courage et de persévérance à ses proches, mais, nos pensées vont d'abord et avant tout à son épouse Françoise....et à leur fils.

Nous tenons aussi à souligner, la force de travail, et l'omniprésence d'un homme, qui souvent seul, s'est efforcé à vouloir améliorer le quotidien de nos concitoyens.....

Dans sa vision de Comines-Warneton,soit on le suivait,soit on en était écarté.....

Pourtant aujourd'hui, nous devons continuer à gérer la ville, pour Tous les citoyens....

Nous souhaitons sincèrement un bon travail, aux divers nouveaux mandataires....

Notre groupe, comme par le passé, assurera son rôle de démocratie et de transparence, dans le plus strict RESPECT de la Loi, et forcément aussi dans le cadre du règlement d'ordre intérieur de cette assemblée, du conseil communal....

Négocier et défendre énergiquement nos idées, n'est pas, à nos yeux, un manque de respect envers les élus des autres groupes, comme cela fut suggéré ces derniers jours.

Conscient que la tâche qui attend la majorité en place n'est pas chose facile à reprendre en main, nous serons toujours disposés à défendre les idées bénéfiques à toute la population de notre Ville...

Les forces vives de notre groupe sont disposées, comme ce fut toujours le cas par le passé, à vous aider dans la gestion de la ville, et ce, dans le cadre du débat démocratique, tout en respectant nos et vos divergences de point de vue.

En effet, cela n'est que par un débat respectueux, de réciprocité et de différence, que naîtra le savoir-faire et le savoir-vivre, au bénéfice de tous nos concitoyens.

Merci ».

Le tirage au sort qui doit déterminer l'ordre des votes donne le résultat suivant :

ACTION – MR –PS-ECOLO.

Préalablement à l'examen des points repris à l'ordre du jour de cette séance, Madame la Présidente invite Monsieur Francis GAQUIERE, Conseiller Communal, à prêter serment comme Echevin :

Voir annexe.

Monsieur Francis GAQUIERE est également installé comme membre du Collège de Police.

Madame la Présidente propose ensuite de procéder à l'installation et à la prestation de serment de Madame Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE, première suppléante de la liste n°9, étant la même à laquelle appartient Monsieur Francis GAQUIERE :

Voir annexe.

Monsieur le Président invite Madame Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE, Conseillère Communale, à prendre part aux travaux de la présente assemblée ainsi qu'au Conseil de Police et propose ensuite au Conseil de passer à l'ordre du jour proprement dit.

1^{er} objet : Approbation du P.V. de la séance du Conseil Communal du 21.12.2015.

Madame la Présidente propose au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 21.12.2015.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, signale que les explications données en page 21 du projet de procès-verbal par Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin et Président de la Régie Communale Autonome « Régie Foncière », à propos du plan d'entreprise 2016 de la Régie, sont inexactes et manquent de clarté.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le P.V. de la séance du Conseil Communal du 21.12.2015, tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

Le P.V. de la séance du Conseil Communal du 21.12.2015 sera inséré dans le registre aux délibérations du Conseil Communal.

2^e objet : Règlement complémentaire de police relatif au stationnement à 7780 Comines-Warneton dans la rue du Fort à hauteur du pont frontière à Comines sur les accotements de plain-pied. Arrêt.

Madame la Présidente propose au Conseil d'adopter un règlement complémentaire de police relatif au stationnement à 7780 Comines-Warneton dans la rue du Fort, à hauteur du pont frontière à Comines, sur les accotements de plain-pied.

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, souhaite insister sur le suivi des incivilités qui se déroulent dans le quartier, notamment en raison de la présence de commerces de vente de tabac et ce, au détriment d'autres commerces.

Monsieur Sébastien DAUCHY, Chef de Zone auprès de la Police Locale, précise que les services de la Police Locale veillent, dans ce quartier, au bon ordre de l'espace public, notamment en matière de stationnement.

Après avoir entendu les explications complémentaires de Madame la Présidente, qui précise que les services de police doivent, si nécessaire, passer à l'aspect répressif, et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

3^e objet : Règlement complémentaire de police relatif à la circulation dans les route de Flandre, rue des Rubaniers, chaussée de Ten-Brielen, rue de Capelle, Grand'Rue, rue de Zandvoorde et rue de la Chicane. Limitation de tonnage aux véhicules de plus de 7,5 T., excepté circulation locale. Arrêt.

Madame la Présidente propose au Conseil d'adopter un règlement complémentaire de police relatif à la circulation dans les route de Flandre, rue des Rubaniers, chaussée de Ten-Brielen, rue de Capelle, Grand'Rue, rue de Zandvoorde et rue de la Chicane et à la limitation de tonnage aux véhicules de plus de 7,5 T., excepté circulation locale. Elle précise que ces mesures s'imposent vu les dispositions adoptées en la matière par la commune voisine de Zonnebeke.

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, souhaite connaître les moyens de contrôle qui seront mis en œuvre.

Monsieur Sébastien DAUCHY, Chef de Zone auprès de la Police Locale, précise que la signalisation adéquate devra être mise en place et que des campagnes d'informations, puis de prévention et enfin de répression seront mises en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

4^e objet : Fabrique d'Eglise Saint-Martin de Bas-Warneton. Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2015. Approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

5^e objet : Fabrique d'Eglise Saints-Pierre et Paul de Ploegsteert. Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2015. Approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

6^e objet : Finances communales. Patrimoine. Divers matériels, véhicules et véhicules spéciaux. Transfert à la zone de secours ZSWAPI. Examen. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, souhaite connaître le sort réservé à la propriété du sol des bâtiments à usage de caserne.

Madame la Présidente et Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Finances dans ses attributions, précisent que la propriété du sol reste à la commune et que les bâtiments érigés à usage de caserne font l'objet d'une location.

7^e objet : Régie Communale Autonome de Comines-Warneton. Demande de revoir à la hausse le subside communal annuel de fonctionnement de 2.000 €uros et de le fixer désormais à 25.000 €uros. Décision.

Madame la Présidente invite Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin et Président de la Régie Foncière, à développer la demande introduite par la régie communale autonome de revoir à la hausse le subside communal annuel de fonctionnement de 2.000 €uros et de le fixer désormais à 25.000 €uros.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise que cette demande a été examinée lors de la dernière réunion de la Commission Communale des Finances et que cette demande est motivée notamment par les résultats des comptes 2015 et l'importance des frais de fonctionnement

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, estime qu'un accord de principe peut être marqué sur cette demande et qu'il s'indique de promouvoir le Centre d'Interprétation « Plugstreet », mais s'interroge sur l'utilisation et l'affectation de cette subvention.

Monsieur André GOBEYN, Conseiller Communal, souhaite que le groupe MR soit représenté dans la « coupole touristique » qui s'est déjà précédemment réunie.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, suggère, après les importantes années 2013 et 2014, que l'accent soit mis sur la continuité d'activités pendant les années à venir (2016 et 2017), que l'on ne se focalise pas que sur les années « anniversaire » (2018) et propose dans ce sens que des synergies soient créées avec des organismes tels que la Société d'Histoire, le Centre Culturel et l'Office du Tourisme. Il précise qu'au vu des sommes en jeu, il ait été décidé de ne pas prendre part au projet « Bataille de Messines » programmé en 2017, mais dit espérer qu'une alternative puisse être construite ou qu'une négociation puisse s'engager. En ce qui concerne les synergies sus-évoquées, il estime que les organismes actifs en matière de tourisme et de culture doivent unir leurs forces afin

de faire connaître le Centre « Plugstreet » en Wallonie et à l'extérieur et que des actions ciblées doivent être menées (exemples : cycle de conférences à organiser au Centre ; expositions sur le patrimoine naturel) et qu'il faut aller chercher les touristes (exemple : public Allemand ou Australien). Il regrette que les chiffres de fréquentation du Centre ne soient pas connus. Il estime enfin que la mise à l'honneur programmée des généraux cominois Claeys et Deconinck et l'ouverture vers les directions des écoles sont une bonne chose et s'inscrivent dans une démarche positive.

Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, estime qu'il a lieu, en matière de réfugiés de guerre, de poursuivre ce travail, le territoire cominois ayant été occupé tant par les alliés que par les forces ennemies et de veiller, en cas d'organisation d'un parcours sur ce thème sur l'entité, d'inclure ce circuit dans celui, plus général, de la Wallonie Picarde. Elle souhaite également obtenir des informations sur la question de la participation -ou non- de la Ville dans le projet de la « bataille des Mines » commémorant la bataille de Messines de 1917 et relayées récemment dans la presse.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise :

- que les chiffres de fréquentation du Centre seront examinés lors d'une prochaine réunion du Conseil étant donné qu'une réunion du Conseil d'Administration de la Régie Foncière se tiendra le 22.02.2016 ;

- que pour les années 2015, 2016 et 2017, même si, par définition, elles ont été et seront plus calmes que l'année 2014, un programme a été établi par le Conseil d'Administration de la Régie Foncière et que des subsides pour les années 2015, 2016 et 2017 de l'ordre de 12.500 € ont été octroyés par le Ministre Wallon René COLLIN. De plus, des expositions thématiques seront organisées pendant ces années et des actions ciblées seront menées ;

- qu'en ce qui concerne les commémorations liées à la bataille dite « des mines » (en 2017), le Collège Echevinal a décidé de ne pas prendre part, aux conditions actuelles (notamment financières : 25.000 €), au projet proposé, mais que même si la commune ne participe pas à l'activité mise sur pied à Messines et à Heuvelland, une cérémonie sera bien organisée sur l'entité et des discussions/négociations ne sont pas à exclure (nouvelle répartition financière par exemple). De plus, il s'indique de pérenniser l'outil pour les années post-2018 ;

- qu'en ce qui concerne les synergies entre acteurs du tourisme local, une refonte de l'offre touristique et muséale locale est en cours, en collaboration avec Monsieur Luc DE GEEST, Echevin du Tourisme, et Monsieur Francis GAQUIERE, Président de l'Office du Tourisme, en vue d'optimiser les prospections.

Monsieur Luc DE GEEST, Echevin ayant notamment le Tourisme dans ses attributions, estime que la mise sur pied de la coupole regroupant les acteurs du tourisme local est une bonne chose et qu'après 2018, le travail de mémoire doit se poursuivre et est à mettre en corollaire avec la guerre 1940-1945. Il précise que des actions sont, en ce sens, en cours (travail sur les réfugiés de guerre, répertoire en cours d'élaboration par les services de Monsieur Jean BOURGEOIS, Professeur à l'U-Gent sur les traces laissées dans le paysage par la Grande Guerre, travail avec l'Ambassade d'Australie, participation éventuelle à un « Quiz » sur la Grande Guerre à travers l'entité, ...). Il estime également qu'il ne faut pas fermer définitivement la porte au projet avec Heuvelland et Messines et précise enfin qu'il y a lieu de mettre tous les efforts en œuvre afin de faire venir les touristes Néerlandais et Anglais.

Madame la Présidente propose, après ces explications, de passer au vote.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, précise que les membres de son groupe vont émettre une abstention d'ordre « technique » sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, par 18 voix pour, celles de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE, Francis

GAQUIERE et Luc DE GEEST, Echevins, Messieurs José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs Philippe MOUTON, Stéphane DEJONGHE, Madame Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Monsieur David KYRIAKIDIS, Mesdames Marion HOF, Charlotte GRUSON, Messieurs Patrick DOMICENT, Frank EFESOTTI, Madame Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE et Monsieur David WERQUIN, Conseillers Communaux, et 7 abstentions, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Monsieur André GOBEYN, Madame Myriam LIPPINOIS, Monsieur Eric DEVOS et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, la résolution suivante :

Voir annexe.

8^e objet : Plan d'Investissement Communal. 2013-2016. Bâtiments communaux. Dossier 2 : rénovation, restructuration ou extension de l'ancien Hôtel de Warneton. Lot 1 : travaux d'aménagements intérieurs. Marché public de travaux. Projet, cahier spécial des charges, devis, métrés, plan de Sécurité-Santé et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil d'approuver les différents lots de marchés de travaux de rénovation, de restructuration ou d'extension de l'ancien Hôtel de Ville de Warneton accueillant les services de la Société d'Histoire de Comines-Warneton et de sa région.

Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, se réjouit qu'enfin le projet de rénovation des locaux de la Société d'Histoire avance.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, se réjouit également de l'état d'avancement de ce projet et insiste sur la nécessaire transmission du savoir et des compétences qui doit, au vu de la pyramide des âges du personnel de la Société d'Histoire, être assurée.

Madame la Présidente et Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, rappellent qu'un projet FEDER - avec des possibilités de subventionnement importantes - avait été introduit, mais n'a pas été retenu. Ils précisent que ce dossier avait également été inscrit dans le « P.I.C. 2013-2016 », que les services communaux avaient donc déjà entre-temps pu élaborer un projet et que la décision de non-sélection du projet par l'Europe vient de nous être communiquée. Ils précisent que les différents lots ont été élaborés en concertation étroite, lors de réunions préparatoires, avec les responsables de la Société d'Histoire (Messieurs Francis DESIMPEL et Jean BOURGEOIS) et que des extensions éventuelles de bâtiments pourraient, à l'avenir, être envisagées, en vue d'un regroupement de toutes les archives locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

9^e objet : Plan d'Investissement Communal. 2013-2016. Bâtiments communaux. Dossier 2 : rénovation, restructuration ou extension de l'ancien Hôtel de Warneton. Lot 2 : installation d'un ascenseur. Marché public de travaux. Projet, cahier spécial des charges, devis, métrés, plan de Sécurité-Santé et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

10^e objet : Plan d'Investissement Communal. 2013-2016. Bâtiments communaux. Dossier 2 : rénovation, restructuration ou extension de l'ancien Hôtel de Warneton. Lot 3 : restauration des façades. Marché public de travaux. Projet, cahier spécial des charges, devis, métrés, plan de Sécurité-Santé et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Décision.

Après avoir entendu les explications complémentaires de Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Travaux dans ses attributions, qui détaille les travaux prévus, et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

11^e objet : Plan d'Investissement Communal. 2013-2016. Bâtiments communaux. Dossier 2 : rénovation, restructuration ou extension de l'ancien Hôtel de Warneton. Lot 4 : rénovation de l'installation électrique. Marché public de travaux. Projet, cahier spécial des charges, devis, métrés, plan de Sécurité-Santé et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

12^e objet : Plan d'Investissement Communal 2013-2016. Dossier 4. Bâtiments scolaires. Ecole communale de Comines. Rénovation des toitures. Marché public de travaux. Projet, cahier spécial des charges, devis, métrés, plan de Sécurité-Santé et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

13^e objet : Urbanisme. Demande de permis n°7318 au nom de la B.V.B.A. I.C.A. et de la S.A. DANNEELS PROJECTS, représentées par Monsieur Bart COENE, Sint Antoniusstraat, 22 à 8720 Wakken. Construction de 17 habitations avec équipements de voirie (aménagement d'une bande de stationnement et d'un trottoir avec bordure et filet d'eau), Bas-Chemin et Chemin d'Halluin à 7784 Comines-Warneton. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil d'émettre un avis sur la demande de permis introduite par la B.V.B.A. I.C.A. et la S.A. DANNEELS PROJECTS, relative à la construction de 17 habitations avec équipements de voirie (aménagement d'une bande de stationnement et d'un trottoir avec bordure et filet d'eau), Bas-Chemin et Chemin d'Halluin à 7784 Comines-Warneton.

Monsieur André GOBEYN, Conseiller Communal, s'interroge sur le sort de l'arbre se trouvant sur les terrains concernés par le projet.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, souhaite attirer l'attention des membres de la présente assemblée sur l'importance du suivi de ce chantier situé dans le P.C.A. « Korteker » et, dans le même cadre, sur le dossier en cours Impasse Notre-Dame de la Lys au Bizet où des travaux de remblai ont déjà été effectués et sont encore en cours alors qu'aucun permis n'a encore été délivré et que le projet est situé en zone d'espaces verts et en zone inondable.

Après avoir entendu les explications complémentaires de Madame la Présidente, qui précise qu'en ce qui concerne le dossier à Bas-Warneton, l'auteur de projet a transmis, suite à la pétition de sauvegarde de l'arbre, un rapport contradictoire, que ce dossier sera soumis à l'examen du Collège des Bourgmestre et Echevins et qu'en ce qui concerne la demande en cours Impasse Notre-Dame de la Lys, les agents constatateurs environnementaux ont déjà élaboré des rapports sur le sujet, qui sera très attentivement examiné par le Collège des Bourgmestre et Echevins, et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

14^e objet : A.S.B.L. Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces. Remplacement de Monsieur Gilbert DELEU en qualité de représentant suppléant aux assemblées générales. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

15^e objet : A.S.B.L. NO TELE. Remplacement de Monsieur Gilbert DELEU en qualité de représentant de la Ville aux assemblées générales. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

16^e objet : A.S.B.L. Maison du Tourisme de la Picardie. Remplacement de Monsieur Gilbert DELEU en qualité de représentant de la Ville au sein du Conseil d'Administration. Décision du 25.02.2013 (10^{ème} objet). Modifications. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

17^e objet : A.S.B.L. Bibliothèque Publique de Mouscron. Remplacement de Monsieur Gilbert DELEU en qualité de représentant de la Ville aux assemblées générales. Décision du 25.02.2013 (12^{ème} objet). Modifications. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

17^e objet a : A.S.B.L. Office du Tourisme. Désignation de six représentants de la Ville au Conseil d'Administration. Délibération du 25.02.2013 (9^{ème} objet). Modification. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

18^e objet : A.S.B.L. Agence Locale pour l'Emploi. Remplacement de Monsieur Gilbert DELEU en qualité de représentant de la Ville au sein du Conseil d'Administration. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

19^e objet : A.S.B.L. Contrat de Rivière Escaut-Lys. Remplacement de Monsieur Gilbert DELEU en qualité de représentant effectif. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

20^e objet : S.R.W.T.. Remplacement de Monsieur Gilbert DELEU en qualité de représentant de la Ville aux assemblées générales. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

21^e objet : TEC Hainaut. Remplacement de Monsieur Gilbert DELEU en qualité de représentant de la Ville aux assemblées générales. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

22^e objet : Commission Communale de l'Accueil Extra-Scolaire. Remplacement de Monsieur Gilbert DELEU en qualité de membre effectif. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

23^e objet : A.S.B.L. Union des Villes et Communes de Wallonie. Remplacement de Monsieur Gilbert DELEU en qualité de représentant de la Ville aux assemblées générales. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

24^e objet : Intercommunale Gaselwest. Remplacement de Monsieur Gilbert DELEU en qualité de représentant de la Ville aux assemblées générales. Décision du 25.03.2013 (13^{ème} objet). Modifications. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

25^e objet : S.W.D.E.. Remplacement de Monsieur Gilbert DELEU en qualité de représentant de la Ville aux assemblées générales. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

26^e objet : S.W.D.E.. Conseil d'exploitation du sous bassin Escaut/Lys/Dendre. Remplacement de Monsieur Gilbert DELEU en qualité de représentant de la Ville. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

27^e objet : N.V. De Meiboom Eigen Huis. Remplacement de Monsieur Gilbert DELEU en qualité de représentant de la Ville aux assemblées générales. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

28^e objet : S.C.R.L. LYSCO. Remplacement de Monsieur Gilbert DELEU en qualité de représentant de la Ville aux assemblées générales. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

29^e objet : Intercommunale I.E.G.. Remplacement de Monsieur Gilbert DELEU en qualité d'Administrateur. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

30^e objet : Intercommunale I.E.G.. Remplacement de Monsieur Gilbert DELEU en qualité de membre du Comité de Gestion. Proposition. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

31^e objet : Intercommunale IPALLE. Remplacement de Monsieur Gilbert DELEU en qualité de représentant de la Ville aux assemblées générales. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

32^e objet : Fondation Val de Lys. Remplacement de Monsieur Gilbert DELEU en qualité de représentant de la Ville au sein du Conseil d'Administration. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

33^e objet : Régie Communale Autonome Régie Foncière. Remplacement de Monsieur Gilbert DELEU en qualité de représentant de la Ville au sein du Conseil d'Administration. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, attire l'attention des membres de la présente assemblée sur les points qui viennent d'être évoqués et sur l'importance de la charge de travail supportée par le seul Bourgmestre Gilbert DELEU et estime qu'il est nécessaire de procéder à une plus juste répartition des attributions scabinales. Il s'interroge sur le défaut de rassemblement des tâches relatives à la Société d'Histoire, au Tourisme et aux projets 14-18 entre les mains d'un seul et même membre du Collège des Bourgmestre et Echevins, au lieu de ce splitsing de ces tâches entre 3 membres du Collège des Bourgmestre et Echevins.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, estime à ce sujet que la répartition du travail entre Echevins exige une synergie et s'inscrit dans la philosophie sus-évoquée et que la « coupole » en matière de Tourisme, évoquée plus tôt lors de ce Conseil, poursuit cet objectif.

Madame la Présidente précise que de nombreux mandats et attributions découlent de la fonction-même de Bourgmestre.

34^e objet : A.S.B.L. Agence Locale pour l'Emploi. Remplacement de Madame Claudine BOUCHARD, démissionnaire. Délibération du 25.02.2013 (13^{ème} objet). Modification. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

35^e objet : A.S.B.L. Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces. Remplacement de Madame Claudine BOUCHARD, démissionnaire. Délibération du 25.02.2013 (7^{ème} objet). Modification. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

36^e objet : Commission Communale des Finances. Remplacement de Madame Claudine BOUCHARD, démissionnaire. Délibération du Conseil Communal du 25.02.2013 (4^{ème} objet). Modification. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

37^e objet : Projet d'accueil extra-scolaire. Commission Communale de l'Accueil. Remplacement de Madame Claudine BOUCHARD, démissionnaire. Délibérations des 25.02.2013 (21^{ème} objet) et 27.05.2013 (21^{ème} objet). Modification. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

38^e objet : Intercommunale IMIO. Remplacement de Madame Claudine BOUCHARD, démissionnaire. Délibération du 24.06.2013 (15^{ème} objet). Modification. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

39^e objet : Rapport annuel 2015 du Service Energie. Approbation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

40^e objet : Personnel communal. A.S.B.L. Centre Culturel M.J.C.. Convention de mise à disposition. Approbation. Délégation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

41^e objet : Personnel communal. A.S.B.L. Musée de la Rubanerie. Convention de mise à disposition. Approbation. Délégation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

42^e objet : Personnel communal. Obligation d'emploi de travailleurs handicapés au sein des provinces, communes, C.P.A.S. et associations de services publics au 31.12.2015. Arrêté du Gouvernement Wallon du 7 février 2013. Communication. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil d'approuver le rapport réglementaire dressé en matière d'obligation d'emploi de travailleurs handicapés au sein des provinces, communes, C.P.A.S. et associations de services publics et duquel il ressort qu'à la date du 31.12.2015, la Ville remplit (largement) ses obligations.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, souhaite attirer l'attention des membres de la présente assemblée sur la difficulté parfois rencontrée en matière d'accompagnement.

Après avoir entendu les explications complémentaires de Madame la Présidente, qui précise qu'en effet, les aspects humains et sociaux sont essentiels dans cette matière et qui rappelle que la Ville a été mise, il y a quelque temps, en évidence, au niveau de la Wallonie Picarde, en matière d'intégration des personnes porteuses d'un handicap, et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

42^e objet a : Bruits, odeurs, sécurité et nouveaux dossiers concernant l'usine CL Warneton. Examen. Décision.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient comme suit :

« Y a-t-il des améliorations notables au niveau des bruits ? Y a-t-il des nouvelles études faites par la police de l'environnement ?

Concernant l'enquête olfactive, la commune est-elle informée de conclusions officielles livrées durant la réunion qui s'est tenue à la "Rotonde" le mercredi 3 février ?

Le dossier du second congélateur est-il arrivé dans les services communaux ? »

Il souhaite également savoir où en est le dossier de la plate-forme multimodale envisagée au niveau du Pont Rouge.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, souhaite avoir un état de la situation relative à la circulation des véhicules en rapport avec les conditions des permis octroyés. Il s'interroge également sur le bien-fondé de la modification du statut de l'actuelle RN58A en vue d'y permettre la circulation du charroi agricole.

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, signale qu'il y aurait des problèmes d'ordre technique avec l'évacuation des vapeurs.

Monsieur Sébastien DAUCHY, Chef de Zone auprès de la Police Locale, précise que les services de la Police Locale ont contrôlé, à la suite de réclamations de riverains, la circulation des poids lourds entre 22h00 et 6h00 et que 2 procès-verbaux ont été rédigés par les agents constatateurs environnementaux.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise qu'il semble qu'il y ait eu un sous-dimensionnement de la machine au regard de la production, que les échangeurs de vapeurs aient été obstrués, qu'une nouvelle chaudière sera installée et que des changements devraient être perçus vers avril-mai.

Madame la Présidente précise :

- que le volet « nuisances sonores » est suivi par Monsieur Patrick MALINGREAU, agent auprès du D.P.C., que le volet « nuisances olfactives » est à l'étude et que des interventions sont envisagées ;

- que les responsables de l'entreprise S.A. CL Warneton travaillent à des solutions visant à respecter les conditions fixées dans les permis octroyés et à limiter les nuisances. Ils utilisent à cet effet, en plus de leurs données propres, les données du Département de la Police et des Contrôles (« Police de l'Environnement ») et du réseau des « nez » ;

- en ce qui concerne l'enquête olfactive, que la réunion du 03.02.2016 a permis l'étude de résultats intermédiaires;

- qu'une réunion technique a eu lieu le 04.02.2016 dans les locaux de l'Hôtel de Ville avec les responsables de l'entreprise, que les différentes nuisances ont été évoquées et qu'un courrier a été adressé à ceux-ci le 05.02.2016 en sollicitant un plan d'actions détaillé accompagné d'un timing précis de mise en œuvre ;

- qu'aucune demande de permis en vue d'implanter un second congélateur n'a été introduite à ce jour auprès des services communaux et qu'il a été précisé qu'aucune demande ne devait être introduite tant que le respect des permis accordés n'était pas intégralement assuré ;

- que la question relative à la circulation sur la RN58A sera examinée plus tard par la présente assemblée, après avis des services de la Région Wallonne.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, se dit satisfait de la prise de conscience par les autorités locales de la situation de l'entreprise S.A. CL Warneton.

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, souhaite être informé sur l'évolution de l'extension de la zone industrielle de Bas-Warneton et des projets de Berry Yarns.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise qu'en ce qui concerne les terrains de Bas-Warneton, les arrêtés sont à la signature du Ministre compétent, que les voiries doivent encore être implantées avant occupation et que les expropriations sont une donnée connue.

En ce qui concerne la zone de quai, il rappelle qu'il s'agit d'un projet FEDER porté par le PACO, via l'Intercommunale IEG, et qu'il y a 15 ans, un endroit fut choisi et ce fut Pecq. Sur la Lys, la Région Wallonne a alors signalé être intéressée de pouvoir disposer d'un quai et c'est dans ce cadre que le quai de Warneton est réapparu et que la commune en a pris acte. Il précise que des arguments d'ordre environnemental (moins de voitures et de camions sur les routes) ont justifié ce choix fait par le Ministre HENRY et qu'une urbanisation de la zone pourrait être envisagée en arrière-quai, mais que cela pourrait prendre beaucoup de temps.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ce qui précède et de classer ces informations au dossier ad hoc.

42^e objet b : Tenue du chantier de réfection des corniches de l'église d'Houthem.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient comme suit :

« Tenue du chantier de réfection des corniches de l'église d'Houthem.

Les équipements de sécurité sont-ils vraiment suffisants ?

Il n'est pas ici question d'échafaudages proprement dits, mais de très sommaires planches fixées par des serre-joints (une de ces structures s'est détachée avec le vent ce lundi 8 février).

Aucun filin où des harnais pourraient s'arrimer ne sont visibles le long des murs de l'église.

Il faudrait au minimum un échafaudage homologué permettant d'atteindre le premier niveau des corniches à 7 m de hauteur.

Le second niveau de travail est accessible par une échelle. Il est constitué d'une simple plate-forme d'1 m de large fixée sur des échelles par des équerres. Ici aussi deux très aléatoires planches sont placées à hauteur du dos (cette plate-forme est disloquée par le vent ce lundi 8 février).

Les ouvriers ont-ils été formés pour travailler à des hauteurs (corniche à 7m, plate-forme sur échelles à 14 m et faite du toit à 20m) aussi importantes ?

Les équipements de protection individuels sont-ils disponibles ?

Avec la tempête qui a soufflé ce lundi 8 février en fin de journée, des éléments de l'échafaudage ont été désolidarisés et risquent de tomber au pied de l'église dans le cimetière. ».

Madame la Présidente invite Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment le Personnel et les Travaux dans ses attributions, à répondre à cette question.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, donne lecture d'une note élaborée par Monsieur Philippe LORIDAN, Conseiller en Prévention, et rédigée comme suit :

« Rapport travaux de toiture – Eglise d'Houthem 10/02/2016

Suite à la tempête de la journée du lundi 8 février, (voir annexe bulletin météo), les équipements de sécurité de toiture pour les travaux de toiture (zinguerie du chéneau et remplacement d'ardoises) ont bougé sous l'effet des vents violents.

Les garde-corps et plancher de travail ne sont pas tombés et sont restés solidaires à la toiture à l'église, étant donné que ces équipements ont été arrimés avec points d'ancrage.

Un des garde-corps composé de supports métalliques et pas de simples planches, mais de voliges solides sans nœuds, de section 2,5cm x 15cm, s'est couché sur le toit bas de l'église, sans risque de chute. Le redressement s'est fait par un simple relevage du garde-corps.

Pour le plancher métallique de travail pour le chéneau partie haute de l'église, le vent a soulevé l'avant du plancher, provoquant le décalage de l'appui du plancher sur le support (en temps normal, le système est bloqué dans une encoche par son propre poids). L'ensemble étant arrimé n'a pas provoqué de dégâts. Il a suffi de relever le plancher pour le remettre dans la position normale sécurisée.

Pour l'équipe de toiture du service technique communal :

Les accès de niveau de travail se font toujours par échelles, arrimées en tête, pour éviter le glissement de celles-ci. Les échafaudages servent uniquement de plan de travail. Le travail sur une échelle est proscrit, il ne peut être de longue durée, un échafaudage ou une nacelle est alors utilisé.

Pour le travail en hauteur, une formation a été organisée en mars 2013, par le service gestion des risques de la médecine du travail ARISTA, pour les équipes concernées par ce type de travail (équipe toiture, électricien, élagage, ...). Elle reprenait les mesures de sécurité pour le travail à l'échelle, échafaudage, port des protections individuelles,

L'équipe de toiture est équipé de harnais, ..., si l'usage en est nécessaire et est contrôlé par AIB Vinçotte.

Lors de travaux particuliers de travail en hauteur, une analyse de la méthode de travail est établie avec l'équipe de toiture (ex : intervention pour démolition de cheminée, réparation toiture, ...) ».

Monsieur Frank EFESOTTI et Monsieur Philippe MOUTON, Conseillers Communaux, se disent ne pas être satisfaits de la réponse donnée et précisent que si un cas identique venait à se représenter, ils feraient en sorte que le chantier soit immédiatement arrêté.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise qu'il accorde une grande importance à la sécurité sur les chantiers du personnel communal et qu'il n'est jamais demandé aux agents communaux de travailler en hauteur par temps de vents.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ce qui précède et de classer ces informations au dossier ad hoc.

Monsieur Luc DE GEEST, Echevin, souhaite la bienvenue à Madame la Conseillère Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE, souhaite féliciter Monsieur Francis GAQUIERE pour son installation comme Echevin et précise soutenir Madame la Bourgmestre dans l'accomplissement de ses tâches et fonctions.

Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, souhaite que les nouvelles attributions scabinales soient communiquées sur le site Internet de la Ville.

Monsieur André GOBEYN, Conseiller Communal, souhaite mettre en exergue la qualité d'écoute et la manière avec laquelle Madame la Présidente a mené les débats de la présente assemblée.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, souhaite se joindre à cet avis.

Madame la Présidente souhaite remercier publiquement le service technique pour son efficace intervention dans la pose du nouveau parquet de la salle du Conseil.

HUIS CLOS

43^e objet : Personnel communal. Personnel A.P.E.. Demande d'interruption de carrière (congé parental) d'un cinquième temps de Madame Justine CASTELAIN. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

44^e objet : Personnel communal. Personnel administratif. Madame Anne ALDERWEIRELD. Démission. Acceptation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

45^e objet : Personnel communal. Personnel A.P.E.. Demande d'interruption de carrière (congé parental) complète de Monsieur Sylvain NORMAND. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

46^e objet : Enseignement communal. Année scolaire 2015-2016. Madame Nadine DEBACKER, institutrice maternelle. Demande d'interruption de la carrière pour assistance médicale. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

47^e objet : Enseignement. Ecole communale de Comines-Warneton. Interruption de la désignation de Madame Virginie PIETTE en qualité de maître spécial de psychomotricité, à raison de 4 périodes/semaine, à la date du 04.01.2016 et ce, jusqu'au 31.03.2016 afin d'exercer un contrat plus intéressant au sein du même P.O. Décision du Collège Echevinal du 01.02.2016 (36^{ème} objet). Confirmation.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

48^e objet : Enseignement. Ecole communale de Comines-Warneton. Désignation de Madame Virginie PIETTE en qualité d'institutrice maternelle temporaire, à raison de 13 périodes/semaine, du 04.01.2016 au 31.03.2016, en remplacement de Madame Nadine DEBACKER, titulaire en interruption de carrière pour assistance médicale. Décision du Collège Echevinal du 01.02.2016 (37^{ème} objet). Confirmation.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

49^e objet : Enseignement. Ecole communale de Comines-Warneton. Désignation de Madame Laurie DECLERCQ en qualité de maître spécial de psychomotricité, à raison de 4 périodes/semaine, du 04.01.2016 au 31.03.2016, en remplacement de Madame Virginie PIETTE, titulaire interrompant son contrat pour un contrat plus avantageux. Décision du Collège Echevinal du 01.02.2016 (39^{ème} objet). Confirmation.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

50^e objet : Enseignement. Ecole communale de Comines-Warneton. Désignation de Madame Laurie DECLERCQ en qualité d'institutrice maternelle, les 11 et 13 janvier 2016, en remplacement de Madame Danièle GROENWEGHE, titulaire en congé de maladie. Décision du Collège Echevinal du 01.02.2016 (40^{ème} objet). Confirmation.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

51^e objet : Enseignement. Ecole communale de Comines-Warneton. Désignation de Madame Laurie DECLERCQ en qualité d'institutrice maternelle temporaire, les 12, 19 et 26 janvier 2016, en remplacement de Madame Christel DERATHE, titulaire en formation. Décision du Collège Echevinal du 01.02.2016 (41^{ème} objet). Confirmation.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

52^e objet : Enseignement. Ecole communale de Comines-Warneton. Implantation isolée d'Houthem. Désignation de Madame Laurence VERHAEST en qualité d'institutrice maternelle temporaire, les 12, 19 et 26 janvier 2016, en remplacement de Madame Danièle GROENWEGHE, titulaire en formation. Décision du Collège Echevinal du 01.02.2016 (38^{ème} objet). Confirmation.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

53^e objet : Enseignement. Ecole communale de Comines-Warneton. Désignation de Madame Shaunie HERREMAN en qualité d'institutrice maternelle, le 22 janvier 2016 en remplacement de Madame Danièle GROENWEGHE, titulaire en congé de maladie. Décision du Collège Echevinal du 01.02.2016 (42^{ème} objet). Confirmation.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

54^e objet : Enseignement. Ecole communale de Comines-Warneton. Désignation de Madame Shaunie HERREMAN en qualité d'institutrice maternelle, à partir du 28 janvier 2016 en remplacement de Madame Danièle GROENWEGHE, titulaire en congé de maladie. Décision du Collège Echevinal du 01.02.2016 (43^{ème} objet). Confirmation.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, souhaite savoir s'il existe une priorité d'engagement de personnes extérieures à l'administration par rapport aux agents déjà en place.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment le Personnel dans ses attributions, rappelle que le Collège des Bourgmestre et Echevins a reçu délégation du Conseil pour l'engagement des agents contractuels, que le renouvellement des contrats n'est pas automatique, que le circuit classique (PTP, APE et ACTIVA) doit être suivi, que seuls les éléments donnant satisfaction, c'est-à-dire des agents mettant effectivement en œuvre leurs compétences, sont conservés et qu'il est notamment tenu compte des maladies et du dynamisme des agents.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 22.00 heures.

Le Secrétaire,

La Présidente,

C. VANYSACKER.

M.-E. DESBUQUOIT.